



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 40977

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires. Depuis 1992, date de la dernière création de poste, la charge de travail a augmenté de plus de 35 %, entraînant le recours systématique aux heures supplémentaires et aux contrats à durée déterminée. En dépit de ses efforts, l'équipe administrative ne peut plus faire face au surcroît de travail. Le retard accumulé est tel que, outre les heures supplémentaires, nombre d'agents viennent travailler le samedi, et ce depuis plusieurs mois. Toutefois, les représentants des ministères de tutelle (budget, emploi) se sont opposés lors du dernier conseil d'administration au financement d'emplois supplémentaires. Les conditions de travail lui semblent cependant particulièrement pénibles, aussi il lui demande quelle attitude le Gouvernement entend adopter pour y remédier.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40977

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 633

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4703